

Le Bavard d'Upton

www.upton.ca

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0



CHIENS AU PARC NATURE DE LA RÉGION D'ACTON

Votre parc nature est un milieu naturel très bien préservé, jusqu'ici. La faune et la flore sont exceptionnelles pour la Montérégie. Le parc abrite des espèces à statut précaire pour le Québec. Nous avons tous un rôle à jouer!

- ⇒ En tout temps, le chien doit être tenu en laisse et sous surveillance;
- ⇒ La personne responsable doit immédiatement ramasser les excréments de son animal et en disposer de façon hygiénique;
- ⇒ Le chien qui aboie, qui hurle ou qui nuit au bien-être, à la quiétude et à la sécurité des autres visiteurs n'est pas toléré.

Malheureusement, si ces règles ne sont pas respectées, le droit d'amener les chiens au Parc nature sera révoqué.

COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2020

Voici un petit rappel des dates d'échéance à retenir:

- ⇒ 16 mars 2020;
- ⇒ 11 mai 2020;
- ⇒ 6 juillet 2020;
- ⇒ 5 octobre 2020.



facebook

Visitez notre nouvelle page Facebook:

Municipalité d'Upton



Table des matières

Mot du maire	2
Séance du conseil	3-4
Avis publics	5
Régie intermunicipale	6
Bibliothèque	6
Informations municipales	7-10
Organismes du territoire	11-14
Service des loisirs	15
Calendrier	16



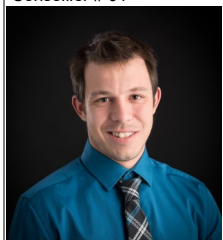
Guy Lapointe
Maire



Alain Joubert
Conseiller # 01



Nathalie Lavoie
Conseillère # 02



Ghyslain Phaneuf
Conseiller # 03



Claude Larocque
Conseiller # 04



Barbara Beugger
Conseiller # 05



Mathieu Beaudry
Conseiller # 06

Coordonnées :

Bureau municipal :

810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone : 450 549-5611
Télécopieur : 450 549-5045
Courriel : info@upton.ca
Site internet : www.upton.ca

Heures d'ouverture :

Bureau municipal
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)

Service de voirie :
Lundi au vendredi :
horaire variable

Mot du maire

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le printemps sera bientôt à nos portes! Eh oui, dans quelques semaines les rayons du soleil commenceront à faire fondre la neige, mais d'ici là, dame nature nous réservera peut-être encore quelques surprises enneigées. J'invite donc toute la population à faire preuve de civisme et de respect envers nos voisins et contribuons, par de petits gestes au quotidien, à terminer l'hiver sur une note agréable!

Aux noms de tous les membres du conseil municipal, félicitations au RRU pour leur énergie et leur créativité qu'ils ont su démontrer lors de l'évènement « Plaisirs d'hiver », organisé le 8 février dernier.

Je prends quelques instants pour remercier le conseil municipal, les membres de nos différents comités et nos bénévoles qui contribuent sans cesse à la qualité de vie de notre collectivité. Il est également important de souligner le dévouement de l'équipe municipale qui œuvre quotidiennement pour le bon fonctionnement de notre municipalité.

Le 22 mars prochain marquera la Journée Mondiale de l'eau. Cette journée a vu le jour suite à une recommandation émise lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. Le 22 mars de 1993 fut alors désigné comme la première journée mondiale de l'eau. Depuis, à chaque année, la Journée mondiale de l'eau met en lumière divers aspects sur l'importance de l'eau douce. Ensemble, continuons nos efforts et tentons d'améliorer progressivement notre gestion de l'eau, tout au long de l'année!

Comme à chaque année, le traditionnel Brunch annuel du Club de Croquet se poursuit. Celui-ci a lieu le dimanche 1er mars à la salle du Club. Vous trouverez plus d'information à la page 12 de ce journal. Bienvenue à tous!

À tous une excellente fin d'hiver, demeurez très prudents.


Guy Lapointe
Maire

Services municipaux

Cynthia Bossé	Directrice générale	549-5611
Sylvia Ouellette	Directrice générale adjointe sylvia.ouellette@upton.ca	549-5625
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Michael Bernier	Coordonnateur à la vie communautaire et aux infrastructures municipales	549-5619
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Benoit Provost	Urbanisme et environnement benoit.provost@upton.ca	549-5626
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	Le premier mardi de chaque mois à 20 h au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

Séance du conseil municipal

Résumé du procès-verbal de la session du conseil de la Municipalité d'Upton du 4 février 2020 à 20 h

Le procès-verbal de correction de l'avis de motion du *Règlement d'emprunt numéro 2016-274-01 amendant le Règlement numéro 2016-274* est déposé afin de modifier la clause d'imposition des taxes spéciales afin de faire assumer par tous les immeubles du territoire le coût des travaux de voirie et d'imposer une taxe spéciale en conséquence.

Le conseil municipal approuve les délibérations de la séance régulière du 14 janvier 2020.

Les comptes à payer du mois de janvier 2020 au montant de 129 927,95 \$ et les comptes payés pour une somme de 101 413,39 \$ sont approuvés.

Le paiement des factures pour le support technique et la préparation d'une entente industrielle avec Les Fermes Burnbrae Limitée totalisant le montant de 5 615,67 \$, taxes incluses, est approuvé.

Un avis de motion est donné afin qu'à une séance ultérieure soit présenté pour adoption, le projet de règlement ayant pour objet l'emprunt pour l'exécution des travaux réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes décrétant un emprunt de 2 993 934 \$ et une dépense de 3 068 934 \$.

La facture de la compagnie LNA pour la recherche en eau souterraine de la compagnie au montant de 562,65 \$, taxes incluses, est autorisée.

Le paiement de la facture finale de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes au montant de 1 954,58 \$, taxes incluses, est autorisé.

Le rapport annuel de la Municipalité d'Upton sur l'application du règlement 2019-314 sur la gestion contractuelle est approuvé.

L'entreprise Construction Denis Durand inc. est mandatée pour modifier l'emplacement de la porte de la papeterie au bureau municipal afin de permettre l'accès et la sortie de façon sécuritaire au nouveau bureau de la greffière adjointe.

Le *Règlement numéro 2019-320 déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2020* est adopté tel que rédigé.

Le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois de janvier 2020 est déposé et un budget de 1 850,00 \$, plus les taxes, est approuvé pour le mois de février.

Les programmes de prévention, soumis par la MRC d'Acton, soit le Programme de vérification des avertisseurs de fumée, le Programme d'inspection des risques plus élevés et le Programme de production de plans d'intervention, sont adoptés.

Un budget de 10 560,00 \$, plus les taxes applicables, est approuvé, pour les travaux à exécuter du mois de février 2020 par le Service des travaux publics.

Le conseil municipal confirme son engagement, advenant l'acceptation de l'aide financière, à faire réaliser des travaux de réfection de ponceaux et de voirie sur diverses routes, et ce, selon les modalités établies au Programme d'aide à la voirie locale - Mesures particulières Volet - Redressement des infrastructures routières locales et du Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local.

Le conseil autorise l'utilisation des services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM, pour un montant estimé de 6 000,00 \$; afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM.

Les factures de la Ferme Yves Lacoste et Fils inc. concernant les dommages causés à la suite du bris sur la conduite de refoulement des eaux usées seront de nouveau analysées au conseil suivant la correction pour enlever la TPS/TVQ sur le foin.

Un montant de 300,00 \$ est remis au Comité de la Rivière Noire pour la réalisation des projets.

Un montant de 50,00 \$ est remis au Club de Croquet Upton inc. pour son 34^e brunch annuel du printemps.

La directrice générale est autorisée à embaucher le personnel du camp de jour pour la tenue du camp de jour estival 2020.

Une aide financière de 15 000,00 \$ est demandée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants afin d'améliorer les locaux du chalet des loisirs, bonifier les activités de la Fête de la famille et organiser un événement spécial pour promouvoir le baseball.

Séance du conseil municipal

L'entreprise G.A. Beaudry et Fils inc. est mandatée pour procéder à l'installation de quatre convecteurs au chalet des loisirs pour un montant de 3 305,00 \$, plus les taxes applicables, incluant le matériel et la main-d'œuvre.

Le rapport du service d'inspection pour le mois de janvier 2020 est déposé.

La demande d'exemption à la Municipalité du propriétaire de la résidence sise au 1026, rue des Lys, demandant d'entourer son spa de nage d'une enceinte de manière à en protéger l'accès, est refusée puisqu'une municipalité a l'obligation d'appliquer les dispositions du règlement provincial et ne peut y apporter de modification. Un délai de 6 mois est accordé au propriétaire pour rendre conforme l'installation du spa de nage.

La demande du Camping Wigwam pour la modification aux règlements d'urbanisme à l'égard de la propriété située au 429, rue Principale est acceptée, le Service d'aménagement de la MRC d'Acton est mandaté pour préparer la modification réglementaire afin d'augmenter à dix le nombre d'unités autorisées de la grille des usages principaux.

La demande du Camping Wigwam pour la modification aux règlements d'urbanisme à l'égard de la propriété située au 425, rue Principale est acceptée, conditionnellement à la réception d'une garantie (offre d'achat) pour s'assurer que le projet sera réalisé. Le Service d'aménagement de la MRC d'Acton est mandaté, conditionnellement à la réception de la garantie, à préparer la modification réglementaire pour inclure la maison mobile du 429, rue Principale à la zone 202 afin de permettre l'utilisation aux activités du camping.

La demande de l'entreprise 9371-9656 Québec inc. pour la modification aux règlements d'urbanisme à l'égard de la propriété située au 751-753, rue Brasseur, pour inclure les classes d'usage commerce D-3 (ateliers d'entretien de véhicules) et E-1 (établissements reliés aux activités de construction, de terrassement et d'aménagement extérieur) dans la zone 402 est autorisée.

La demande des propriétaires du 685, rue des Érables pour permettre deux usages complémentaires sur la propriété est refusée puisque la réglementation actuelle autorise un seul usage complémentaire par propriété. Le règlement sur les usages conditionnels pourrait permettre, à certaines conditions, qu'un usage (ou deux usages complémentaires) soit implanté ou exercé dans une ou des zones déterminées. La MRC d'Acton est mandatée à produire un projet de règlement relatif aux usages conditionnels. Un préliminaire du projet de règlement sera soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour fins de recommandation.

La demande de publicité dans le cahier Expo Habitat Saint-Hyacinthe 2020 est refusée.

Le paiement de la facture concernant la fourniture d'assistance technique en lien avec le projet d'assainissement des eaux usées de la firme Techni-consultant inc. au montant de 984,77 \$, taxes incluses, est autorisé.

Le Conseil autorise la présentation du projet d'implantation d'une aire de jeux d'eau avec récupération d'eau au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

Monsieur Sébastien Laprise est engagé à titre de journalier au service des travaux publics selon les conditions établies dans le contrat de travail.

La demande de budget supplémentaire pour les services professionnels de surveillance des travaux de la Place des loisirs de la firme Les Services exp inc. est acceptée selon leur proposition, la firme doit faire parvenir une facture en ce sens.

La Municipalité demande au MTQ d'ajouter de la signalisation interdisant les camions en surcharge aux approches du pont de la route Deslauriers et de se prononcer sur les responsabilités d'entretien de la surface du pont.



Avis publics



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-274-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le Conseil municipal a adopté à la séance du 19 décembre 2019, le Règlement numéro 2016-274-01 intitulé « Règlement amendant le Règlement numéro 2016-274 afin de modifier la clause d'imposition des taxes spéciales afin de faire assumer par tous les immeubles du territoire le coût des travaux de voirie et d'imposer une taxe spéciale en conséquence ».
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 31 janvier 2020.
3. Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 3^e jour du mois de février de l'an 2020.

Cynthia Bossé
Directrice générale



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-320

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 4 février 2020, le règlement numéro 2019-320 intitulé « Règlement déterminant les taux de taxes, compensations et autres tarifications pour l'exercice financier 2020 ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 5^e jour du mois de février de l'an 2020.

Cynthia Bossé,
Directrice générale



Bibliothèque / Régie Intermunicipale



ADULTES

Titre	Auteur
Agnès, Une femme d'action, Histoires de femmes Tome 4	Tremblay-d'Essiambre, Louise
J'ai tué Jimmy Hoffa	Brandt, Charles
Bed Bug	Pancol, Katherine
Une bourgeoise d'exception, La femme derrière les jardins de Métis	Gill, Pauline
Brume	King, Stephen
Le vilain petit canard	Boivin, Christian
Les chemins du destin	Gougeon, Richard
Maudites chicanes de famille	Maréchal, Cynthia
Le vieil amour, Odile et Xavier Tome 1	Charland, Jean-Pierre

ADOS ET JEUNES

Titre	Auteur
La couleur des émotions (Un livre tout animé)	Anna Llenas
Mon imagier des aliments	la collection KiDiDOC
L'imagerie de la ferme (+ 10 pages interactives et applications)	éditions Fleurus
Les animaux de l'Antartique (La glace)	Melvin et Gilda Berger
Les animaux de l'Antartique (La neige)	Melvin et Gilda Berger
Marion prend l'avion (À pas de souris avec liens internet, niveau souris verte)	Béatrice M. Richet et Marie-Claude Favreau
Défense d'entrer! Filles 1, La revanche de Mélie!	Caroline Héroux
Enfin 13 ans! (Collection rose bonbon)	Helen Perelman



ASTUCE
ÉCONOMIQUE
ÉCOLOGIQUE



Pour conserver le bac **PROPRE**,
il est suggéré de **RÉUTILISER**
les boîtes de carton (céréales, biscuits, etc.)
pour y déposer les matières organiques.



Informations municipales



NEIGE ET VERGLAS: VOTRE TOIT POURRAIT ÊTRE FRAGILISÉ

Voici quelques mesures à mettre en place pour éviter les dommages aux toitures et aux structures, et même leur effondrement, en raison du poids combiné de la neige et de la glace:

- ⇒ **Faites inspecter vos toitures** pour déterminer celles qui sont plus fragiles aux surcharges.
- ⇒ **Faites déneiger de manière préventive** vos toits; vos bâtiments ne s'en porteront que mieux.
- ⇒ **Consultez un professionnel** pour comprendre ce qui cause la formation de glace. Des glaçons qui pendent d'un toit indiquent un problème et des dommages imminents.
- ⇒ **Inspectez et faites vérifier vos structures.** Des déformations d'éléments structuraux, des joints fissurés ou des portes et fenêtres qui fonctionnent moins bien sont des indices de surcharge du toit.
- ⇒ Installez des affiches préventives et empêchez l'accès aux zones dangereuses, lorsqu'il y a un risque de chute de neige ou de glace près d'un toit.

SAMEDI LE 7 MARS 2020, ON AVANCE L'HEURE!

Avant de vous mettre au lit dans la nuit du 7 au 8 mars 2020, avancez vos horloges d'une heure.

Ce changement d'heure vous donnera une heure de sommeil en moins dans la nuit du samedi au dimanche 8 mars 2020, mais en revanche le soleil se couchera désormais plus tard le soir, partout au Québec.

Bon à savoir: vous devez changer l'heure sur vos horloges «standards», mais probablement pas sur vos téléphones et ordinateurs car la majorité font le changement automatiquement. Si vous faites partie de ceux qui se posent la grande question à chaque changement d'heure, rappelez-vous qu'en mArs on Avance et en novembRE on Recule.



STATIONNEMENT DANS LES RUES

À partir du 31 mars 2020 jusqu'au 15 novembre 2020 inclusivement, vous pouvez vous stationner dans les rues sur le territoire de la Municipalité d'Upton sauf au cas où il y a des panneaux l'interdisant.

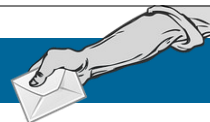


Au retour d'une absence de plus de 7 jours, testez vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone.

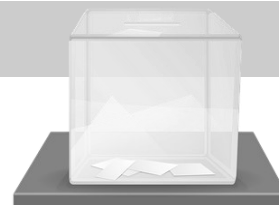


Votre gouvernement

Québec



Informations municipales



En prévision des élections municipales de novembre 2021

La Municipalité d'Upton établira sa carte électorale cette année

La directrice générale de la Municipalité d'Upton, madame Cynthia Bossé, rappelle qu'en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, elle devra, d'ici le 31 mai prochain, établir la carte électorale en vue des élections générales de novembre 2021.

Le processus vise à diviser le territoire municipal en districts électoraux comprenant à peu près le même nombre d'électeurs. Des critères d'ordre géographique et socio-économique sont aussi pris en compte, comme les barrières physiques, les tendances démographiques, les limites des arrondissements et des paroisses, la superficie et la distance. Le processus, qui vise à assurer une représentation équitable au conseil municipal, se divise en deux grandes étapes, durant lesquelles les citoyens peuvent s'exprimer.

Adoption d'un projet de règlement

Le conseil municipal adopte d'abord un projet de règlement sur la division du territoire. Il le soumettra ensuite aux citoyens en publiant un avis dans le journal. Les citoyens en désaccord avec la division proposée pourront manifester leur opposition par écrit à la directrice générale. Si le nombre d'oppositions reçues est suffisant, selon les exigences de la LERM, le conseil tiendra une assemblée publique afin d'entendre les personnes intéressées par ce projet de règlement.

Adoption du règlement

Par la suite, qu'il y ait eu ou non une assemblée publique, le conseil municipal adoptera un règlement sur la division du territoire. Dans le cas où une assemblée publique a été tenue, le règlement sera publié dans un journal. Si les électeurs sont toujours en désaccord avec la nouvelle division, ils pourront faire connaître leur opposition par écrit en s'adressant, cette fois, à la Commission de la représentation électorale (CRE).

Si le nombre d'oppositions reçues est suffisant selon les exigences de la loi, la Commission tiendra une assemblée publique pour entendre les personnes intéressées par le règlement. La CRE décidera ensuite si elle maintient la division prévue par le règlement de la municipalité ou si elle effectue elle-même la division en districts électoraux.

Pour plus d'information

Toute personne intéressée par la division du territoire d'une municipalité en districts électoraux peut obtenir des renseignements en s'adressant à la municipalité au numéro 450 549-5611 ou en consultant le site Web du Directeur général des élections du Québec à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca. Il est également possible de communiquer avec son Centre de renseignements en composant, sans frais, le 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).

Source : Claudia Lavallée
Greffière adjointe
450 549-5611

Informations municipales



**C'est l'heure
de vérifier vos avertisseurs**
Fumée • Monoxyde de carbone



INSTALLATION ET ENTRETIEN DE L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

Profitez du changement d'heure pour vérifier vos avertisseurs!

Où l'installer?

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Installez-en un dans le corridor, près des chambres.
- Installez-en un dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.
- Installez-en un à proximité d'un escalier.
- Assurez-vous que tous les occupants entendent l'avertisseur de fumée lorsqu'ils dorment. Sinon, installez un avertisseur de fumée dans la chambre de ceux qui ne peuvent l'entendre.
- Si chaque étage mesure plus de 10 mètres (35 pieds), installez 2 avertisseurs par étage, soit 1 près de chacune des extrémités.
- Ne retirez jamais la pile d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent, il doit sûrement être trop près de la cuisine ou de la salle de bain.
- Éloignez-le légèrement de ces deux pièces.
- Installez aussi un avertisseur de fumée au chalet.

Comment l'installer?

- Installez l'appareil au plafond, à un minimum de 10 cm (4 po) du mur, ou sur un mur, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du plafond.
- Installez l'avertisseur à une distance de 100 cm (40 po) d'un ventilateur, d'un climatiseur, d'une prise ou d'un retour d'air. Le déplacement d'air provoqué par ces appareils peut repousser la fumée et nuire au fonctionnement de l'avertisseur.
- Assurez-vous qu'il n'y a aucune obstruction possible dans la trajectoire potentielle de la fumée vers l'avertisseur. Par exemple, installez l'avertisseur sur

la partie la plus basse d'une poutre et non entre les poutres où la fumée risquerait de ne pas se rendre.

- L'avertisseur de fumée relié à une centrale permet une intervention encore plus rapide des pompiers. Assurez-vous d'être bien relié, surtout si vous faites faire des modifications à votre réseau téléphonique ou électrique (Internet haute vitesse, téléphone IP).
- Faites interconnecter par un maître électricien tous les avertisseurs de fumée électriques de la maison. Ainsi, lorsque l'un d'eux sonne, ils sonnent tous, peu importe où est situé le feu. Vous gagnerez de précieuses minutes pour évacuer.

Comment l'entretenir?

La pile

- Remplacez la pile lorsque l'avertisseur émet un signal sonore intermittent. Utilisez le type de pile recommandé par le fabricant.
- N'utilisez jamais de pile rechargeable, à moins que le manufacturier le recommande.
- Remplacez-la lorsque vous emménagez dans une maison ou un logement.
- Pensez à utiliser une pile longue durée comme une pile au lithium.

L'appareil

- Passez légèrement l'aspirateur, en utilisant une brosse douce, à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier de l'avertisseur à pile, au moins une fois par année, sauf pour l'avertisseur électrique qu'il ne faut jamais ouvrir. Nettoyez l'extérieur seulement. Cela empêche que la poussière s'accumule sur les capteurs de fumée.

Informations municipales



ABRIS D'AUTO : RETRAIT

Prenez note que le 15 avril est la date limite pour retirer votre abri d'auto temporaire hivernal. Après cette date, vous contreviendrez au règlement municipal en vigueur et pourriez être passible d'une amende.

SIGNALEMENT NID-DE-POULE

Si vous constatez un nid-de-poule sur votre chemin ou sur le territoire de la Municipalité d'Upton, vous pouvez nous en faire part en nous transmettant un signalement via notre site Internet. Vous n'avez qu'à compléter le



formulaire qui se trouve à la page « Services en lignes ». Vous pouvez également nous le signaler par téléphone en composant le 450 549-5611.

Merci de votre collaboration!

UN PERMIS POUR ABATTRE UN ARBRE, C'EST OBLIGATOIRE!

Un permis pour abattre un arbre, c'est obligatoire! Même un arbre cassé ou tombé nécessite un permis dûment émis par le Service de l'urbanisme. Il est donc essentiel d'obtenir ledit permis avant de procéder à la coupe d'un arbre pour éviter une amende! Pour faire une demande, vous n'avez qu'à communiquer avec l'inspecteur au 450 549-5626 ou par courriel à benoit.provost@upton.ca

SERVICE DE L'URBANISME

Vous avez des rénovations en vue pour ce printemps? Tous les travaux de rénovation extérieure ou intérieure touchant la structure d'un bâtiment, incluant la modification, l'ajout ou le retrait de portes, de fenêtres, de murs ou la finition de sous-sol, etc. nécessitent un permis de construction. De plus, un permis pour abattre un arbre est aussi obligatoire! Même un arbre cassé ou tombé nécessite un permis dûment émis par le Service de l'urbanisme. Il est donc essentiel d'obtenir ledit permis avant de procéder à la coupe d'un arbre pour éviter une amende! Pour faire une demande, vous n'avez qu'à contacter le bureau municipal au 450 549-5618, ou télécharger le formulaire disponible sur le site Internet dans la section «Services en ligne».



OFFRE D'EMPLOI

Organismes du territoire

4 POSTES À
COMBLER

www.sterigen.com

Poste: **Opérateur pharmaceutique**
Lieu: Usine située au 242, rue St-Cyrille Ouest,
Upton, Qc
Début: Février 2020



sterigen

Description de l'entreprise

Laboratoire Sterigen est une entreprise pharmaceutique qui fabrique de façon aseptique, conditionne et qui distribue des produits stériles et types ophtalmiques, topiques et injectables. **Cette entreprise est dorénavant administrée par la société Laboratoire LSL Inc.** Les produits stériles, fabriqués par l'équipe de Sterigen sous la licence de Santé Canada, sont vendus au Canada ainsi qu'à l'étranger.

L'opérateur(trice) pharmaceutique sera responsable des activités de fabrication, du nettoyage des salles et des pièces d'équipements utilisés en zones stérile et non-stérile.

En intégrant notre équipe dynamique, vous aurez la possibilité de:

- Effectuer le montage et le démontage des équipements en zone de production stérile.
- Effectuer les activités de fabrication des onguents ophtalmiques stériles tout en respectant les règles de Santé Canada.
- Effectuer le nettoyage, l'emballage et la stérilisation des pièces d'équipements ainsi que le nettoyage des sales de production stériles et non-stériles.
- Maintenir un comportement typique convenant aux activités de fabrication en salle blanche en travaillant avec l'uniforme aseptique (combinaison, masque, lunettes et gants).
- Documenter adéquatement les activités manufacturières aux dossiers de production.
- Effectuer toutes autres tâches associées à la production.

En tant que candidat idéal, vous cherchez un environnement de travail stimulant, une opportunité de carrière et vous possédez un / une:

- Grand intérêt pour le travail de qualité et le travail d'équipe dans un milieu encadré et réglementé;
- Bonne capacité à travailler physiquement et excellente dextérité manuelle;
- Facilité à faire des tâches répétitives de nettoyage et travailler de façon concentrée;
- Formation secondaire de niveau V;
- Expérience dans un environnement régi par les Bonnes Pratiques de Fabrication ou HACCP, un atout;
- Connaissance du domaine pharmaceutique ou alimentaire, un atout;
- Horaire flexible lors des jours de production

Poste: Permanent (40 h / semaine)

Conditions: Salaire de 18 à 24 \$ / h pour débiter. Un ajustement salarial sera effectué après une période de probation de 6 mois selon l'expérience, la qualité du travail et l'atteinte des objectifs du poste.

Horaire: Du lundi au vendredi, entre 7 h et 17 h (30 min. / diner), selon l'horaire de production.

Si ce poste vous intéresse, veuillez acheminer votre curriculum vitae à l'adresse courriel cv@sterigen.com, en spécifiant le nom du poste.

Organismes du territoire

VOTRE ENFANT AURA 4 ANS LE 1^{ER} OCTOBRE PROCHAIN?

Accompagnez votre enfant pour sa future entrée à la maternelle en lui permettant de vivre une expérience positive avec l'école!

Activités:

- ◆ Deux fois par mois; en journée, les enfants vivront 2 heures de plaisir avec une enseignante.
- ◆ Huit fois dans l'année, en soirée, les parents et les enfants viendront faire de belles activités ensemble. Les parents pourront aussi échanger sur différentes thématiques.

Durée: De septembre à juin

Dès le **lundi 17 février**, présentez-vous à l'école de votre secteur pour inscrire votre enfant. Apportez l'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) et 2 preuves de résidence.

Pour information : 450 773-8401 poste:6557

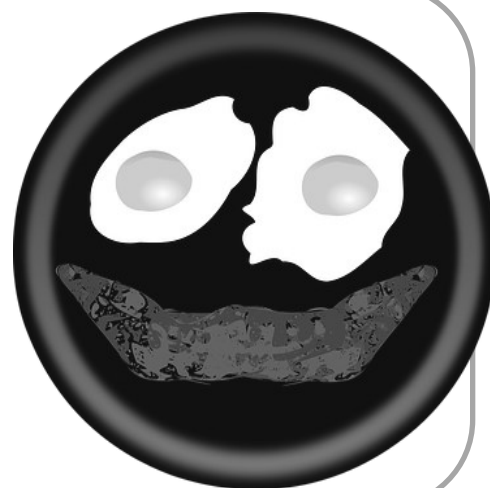
FAITES VITE! LES PLACES SONT LIMITÉES!



Brunch FAMILIAL à UPTON

Le **Club de croquet d'Upton** organise son 34^e brunch annuel, le dimanche 1^{er} mars 2020 au Club de croquet situé au 374, rue Sacré-Cœur à Upton. Soyez-y dès 9 h 30.

Enfant: 6, 50 \$
Adulte: 13 \$



Organismes du territoire

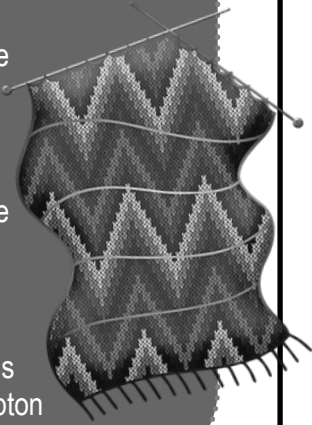
CERCLE DE FERMIERES UPTON

Voici les activités du mois de mars;

- * **11 mars**
réunion mensuelle
19 h—863, rue Lanoie
- * **18 mars**
atelier de tricot (sac à légumes)
avec Louise et Josée
19 h—863, rue Lanoie
- * **25 mars**
atelier libre
finition des projets
19 h—863, rue Lanoie

Bienvenue!

Denise Demers
Comité Communications
Cercle de Fermières Upton



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

Ma paroisse J'y tiens

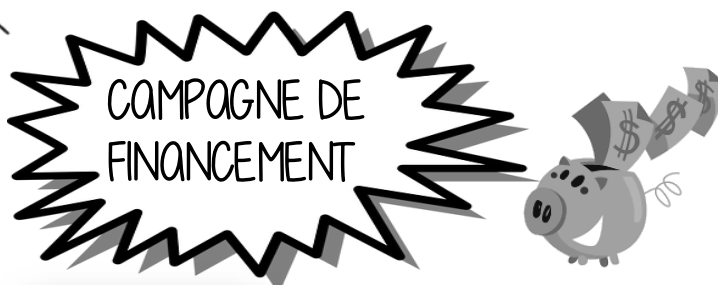
Mardi, le 4 février dernier, 8 enfants ont vécu le sacrement du pardon.

Le 14 février est le jour de la St-Valentin qui est considéré dans plusieurs pays comme la fête des amoureux. Le couple en profite pour échanger des mots doux et des cadeaux comme preuve d'amour ainsi que des roses rouges qui sont l'emblème de la passion.

Est-ce que cette fête de l'amour ne pourrait-elle pas s'étendre durant toute l'année? Est-ce l'affaire d'une seule journée? Moi, je ne le pense pas. Peut-être que l'on pourrait tout au long de l'année partager cet amour, par notre sourire, par notre accueil et notre regard.

Vous, qu'en pensez-vous?

Réal Lacharité



La campagne de financement a très bien débuté. Le conseil de la Fabrique de St-Éphrem tient encore une fois à vous remercier de votre soutien. Comme vous le savez, plusieurs activités ont été planifiées dans le but d'amasser les sommes nécessaires aux réparations de notre église.

Un nouveau spectacle aura lieu à l'église le samedi 28 mars à 19 h. Nous aurons le plaisir d'accueillir monsieur Paul Daraîche.

Les billets sont en vente au prix de 55 \$. Vous pouvez vous en procurer au magasin général d'Upton, auprès des marguilliers, sur le site Internet « *Eventbrite* » et au bureau de la paroisse. Déjà plusieurs billets sont vendus. Faites vite!

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 450 549-4533.

**Fermer le robinet
en vous brossant les
dents vous permet
d'économiser**

350
litres d'eau
par semaine.

**MON
EMPREINTE
BLEUE**

Calculez votre consommation d'eau à
Québec.ca/monempreintebleue

Votre gouvernement Québec

Organismes du territoire

DES NOUVELLES DE LA FADOQ

AGA DU CLUB FADOQ-UPTON

L'assemblée générale annuelle des membres de la FADOQ-Upton aura lieu le 22 avril prochain à 18 h 30, à la salle communautaire d'Upton. Elle sera précédée d'un souper à partir de 17 h. Nous vous y attendons en grand nombre!

Si vous désirez faire partie de notre Conseil d'administration à partir du 22 avril 2020, il nous reste encore des postes vacants. Il serait important de trouver de la relève si vous désirez que les activités du Club continuent. Alors si vous avez le goût de vous impliquer et de donner quelques heures par mois, veuillez communiquer avec Micheline Guérette.

REMERCIEMENT

Au nom de tous les membres de la FADOQ-Upton, nous désirons remercier madame Estelle Blanchard pour toutes ses années d'implication auprès de Viactive. Merci Estelle et bonne chance dans tes projets futurs!

Madame Isabelle Leclerc assistée de Lucie Billard prendra la relève de madame Blanchard pour Viactive qui a lieu à la salle communautaire le lundi de 9 h 30 à 10 h 30.

DÎNER-CAUSERIE MENSUEL

Notre dîner-causerie mensuel aura lieu le 25 mars à la cabane à sucre. Si vous êtes intéressés, veuillez réserver votre place auprès de Dianne au 450-549-4040. Bienvenue à tous!

JEUX RÉGIONAUX FADOQ-RY

C'est à nouveau le temps de s'inscrire aux JEUX RÉGIONAUX de la FADOQ-RY. Appelez Micheline au 450 549-5232 pour vous inscrire. Elle vous donnera tous les détails.

LOGEMENT À LOUER

L'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton est un organisme à but non lucratif qui œuvre sur le territoire des MRC des Maskoutains et d'Acton et qui a pour mission d'aider les ménages à faible revenu à se trouver un logement à prix abordable. Le montant du loyer est fixé à 25 % du revenu du ménage. Pour Upton, l'immeuble est situé au 368 rue Bernard et est dédié à la clientèle de 50 ans et plus.

Actuellement, nous avons un logement 3½ libre pour occupation immédiate.

Pour être admissible :

- vous devez avoir au moins 50 ans,
- un revenu annuel de moins de \$ 21000.00,
- ne pas posséder des avoirs pour une valeur supérieure à 25000 \$.

Pour une demande de logement, contactez madame Martine Cloutier au 450 774-5188 poste 22.



Services des loisirs, culture et vie communautaire

**OFFRE
D'EMPLOI**



**CAMP
DE
JOUR**

OFFRES D'EMPLOI—CAMP DE JOUR ESTIVAL

La Municipalité d'Upton est présentement à la recherche de candidat(e)s pour occuper des postes au sein de son camp de jour estival.

LISTE DES EMPLOIS OFFERTS :

Coordonnateur(trice)

Le(la) coordonnateur(trice) aura la responsabilité de planifier, organiser, développer et coordonner l'ensemble des activités du camp de jour estival dans le but d'assurer le bon déroulement de ces activités sur le site du chalet des loisirs.

Animateur(trice) spécialisé(e)

L'animateur(trice) spécialisé(e) aura la responsabilité d'assister à la coordination de l'ensemble des activités du camp de jour estival en plus de soutenir les animateurs(trices) dans leurs interventions.

Accompagnateur(trice) d'un enfant ayant des besoins particuliers

L'accompagnateur(trice) aura la responsabilité d'accompagner et de veiller au bien-être d'un enfant ayant des besoins particuliers dans le but de l'intégrer aux activités du groupe.

Animateur(trice)

L'animateur(trice) aura la responsabilité d'animer, encadrer et accompagner un groupe d'enfants de 5 à 12 ans et d'assurer le bon déroulement des activités du camp de jour estival.

Pour plus de détails sur chacun des postes mentionnés ci-haut, veuillez consulter le site internet de la Municipalité d'Upton, www.upton.ca.

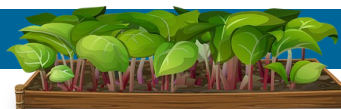
Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae et sa lettre de présentation à l'attention de monsieur Michael Bernier, coordonnateur en loisirs, culture et vie communautaire avant le 24 mars 2020. Seules les candidatures retenues seront contactées.

Par la poste ou en personne : 810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0

Par courriel : loisirs@upton.ca

IMPORTANT – Veuillez indiquer dans votre lettre de présentation le titre du poste ou la liste des postes sur lesquels vous désirez appliquer.





Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
d'après
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Nous vous invitons à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers », le lundi 23 mars à 19 h 15 à la salle municipale de St-Valérien-de-Milton, 1384 Principale, St-Valérien-de-Milton.

La conférence de cette soirée s'intitule : **Nouveautés de l'année.** Tous les ans, des horticulteurs lancent des dizaines de nouveautés sur le marché québécois. Permettez au jardinier paresseux de vous les faire découvrir. Vivaces, annuelles, arbres, grimpantes et beaucoup plus sont à l'honneur dans cette conférence abondamment illustrée et qui est entièrement renouvelée chaque année.

Notre conférencier, monsieur Larry Hodgson, est un journaliste horticole qui signe des chroniques horticoles pour le journal Le Soleil de Québec, tout en collaborant régulièrement avec de

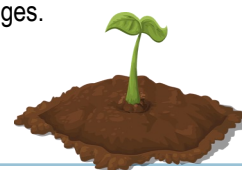
nombreuses revues canadiennes et américaines. Il est également chroniqueur horticole au poste de radio CKIA-FM et tête d'affiche à l'émission « Dans mon jardin » avec Larry Hodgson sur le réseau TéléMag. Auteur de plus de 50 livres sur le jardinage, dont ceux de la série « Le jardinier paresseux », il tient aussi un blogue quotidien sur le jardinage à jardinierparesseux.com. Enfin, il agit en tant qu'accompagnateur lors de voyages horticoles à travers le monde depuis plus de 30 ans.

Nous profiterons aussi de cette soirée pour vous remettre tout ce qu'il vous faut pour participer au prochain volet de notre « **Concours l'Audacieuse** ».

On vous attend avec plaisir et amenez vos amis; nous aurons un goûter léger, des prix de présences et tirages.

Bienvenue à tous!

sheltc@fsheq.net www.sheltc.fsheq.org



déchet, recyclable et organique

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1 	2 	3 	4	5 Zumba	6	7
8 	9	10 Conseil municipal	11 Yoga doux Yoga débutant Cercle de Fermières—réunion	12 Zumba	13	14
15 	16 	17 	18 Yoga doux Yoga débutant Cercle de Fermières—atelier	19 Zumba	20	21
22 Journée mondiale de l'eau	23	24 	25 Yoga doux Yoga débutant Cercle de Fermières—atelier	26 Zumba	27	28
29 	30	31 				

COMMENT SOUMETTRE VOS ARTICLES :

«Le Bavard» est publié et distribué vers le 30 de chaque mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués **avant le 12 de chaque mois**. Il suffit de faire parvenir ses fichiers Word et ses photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: secretariat@upton.ca.

La Municipalité d'Upton se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin. La politique de publication du journal municipal peut être consultée sur le site Internet de la Municipalité au www.upton.ca